

NICOLAS LAKSHMANAN-MINET

COURS DE GRAMMAIRE

FRANÇAISE

à l'intention des lycéens

Édition inachevée β

lettresclassiques.fr

L'analyse de la phrase complexe, ou « ANALYSE LOGIQUE »

Pour analyser une phrase complexe, il faut comprendre ce qu'est une phrase. À l'écrit, elle commence par une majuscule, et se termine par un point¹. À l'oral, une phrase suit une ligne mélodique, qui monte puis descend; on s'arrête entre deux phrases pour reprendre un nouveau souffle, une nouvelle énergie : pour bien lire à voix haute, il faut savoir marquer une pause nette entre deux phrases.

*Savoir
découper
son discours
en phrases :
une
compétence
essentielle*

Maintenant, il reste à savoir comment passer de la phrase prononcée ou pensée à la phrase écrite : quand j'écris ce que je dis ou ce que je pense, où dois-je placer un point? À partir du moment où l'on peut s'arrêter, où l'on sent que ce qu'on a écrit a un sens complet, veut dire quelque chose, la phrase est terminée : il faut en principe placer un point.

Une phrase est complète lorsqu'elle a un sens complet.

Comme une phrase doit avoir un sens, elle doit dire quelque chose à propos d'un sujet : elle doit proposer un propos. Mais, pour avoir un sens, elle peut contenir plusieurs propos. On appelle chacun de ces « propos » des propositions. Ces propositions sont centrées autour d'un verbe conjugué, qui, par nature, permet de dire quelque chose à propos de quelqu'un ou quelque chose.

- Une *proposition* contient un seul *propos*, et donc un seul verbe conjugué.
 - Une **phrase simple** est composée d'une seule proposition.
 - Une **phrase complexe** est composée de plusieurs propositions.

« Une grenouille vit un bœuf » est une phrase simple.

« [Une grenouille vit un bœuf] [qui lui sembla de belle taille] » est une phrase complexe, composée de deux propositions.

1. Ce point peut se réaliser sous la forme d'un point simple, d'un point d'interrogation (?) ou d'exclamation (!), ou bien de points de suspension [...].

I. Les propositions indépendantes

On peut former une phrase complexe à l'aide de plusieurs propositions indépendantes les unes des autres : chacune d'entre elles, isolément, forme un sens complet, et pourrait donc être une phrase simple; mais on veut montrer qu'elles sont très fortement reliées, que c'est ensemble qu'elles ont un sens complet. Dans ce cas, on les associe par la **juxtaposition**, en les *posant juste* à côté l'une de l'autre, ou bien par **coordination**, en les *coordonnant* à l'aide d'une conjonction de *coordination*.

*Comme
leur nom
l'indique!*

- Deux propositions sont **indépendantes** l'une de l'autre si chacune d'entre elles, prise isolément, peut constituer une phrase simple.
 - Deux propositions indépendantes sont **juxtaposées** si aucun mot ne les relie.
 - Deux propositions indépendantes sont **coordonnées** si une conjonction de *coordination* les coordonne (*mais, ou, et, donc, or, ni, car*).

A. Les propositions indépendantes juxtaposées

À l'oral, on sépare deux propositions juxtaposées par un court silence, par une reprise de souffle; à l'écrit, on les sépare à l'aide d'un signe de ponctuation. En général ce signe est une ponctuation forte : point, point-virgule ou deux-points. Le plus souvent, il vaut mieux choisir le point, de sorte que les deux propositions indépendantes forment deux phrases indépendantes. Quelquefois, on utilise un point-virgule ou un deux-points. Le deux-points permet de signifier qu'on va expliquer ce qu'on vient de dire; le point-virgule permet de relier, mais légèrement, les deux indépendantes. Ce sont, en pratique, l'équivalent d'un point : on pourrait aussi bien les remplacer par un point, de sorte qu'elles formeraient deux phrases séparées.

*Comment la
ponctuation
peut séparer
deux
propositions
indépendantes*

Parfois, mais rarement, on utilise une simple virgule pour séparer deux propositions indépendantes; mais dans ce cas, c'est pour montrer qu'il y a un lien

logique fort entre les deux propositions : l'opposition, la cause, la conséquence. On pourrait l'exprimer à l'aide d'une conjonction de coordination. On appelle cette façon d'exprimer un lien logique sans l'exprimer une *asyndète*¹. « **Le chat est parti, les souris dansent** » signifie « **Le chat est parti, donc les souris dansent** » : par l'asyndète, on a sous-entendu le lien de cause à conséquence.

- Entre deux propositions indépendantes juxtaposées, on place :
 - le plus souvent, un **point** ;
 - quelquefois, un **point-virgule**, qui est à mi-chemin entre le point et la virgule, ou un **deux-points**, qui dit qu'on va expliquer ce qu'on vient de dire ;
 - rarement, une *virgule*, pour marquer un lien logique sous-entendu : une *asyndète*.
- Attention! Pour qu'elles soient juxtaposées, il faut que deux propositions indépendantes ne soient pas reliées par une conjonction de coordination.

B. Les propositions indépendantes coordonnées

On peut relier deux propositions indépendantes à l'aide d'une conjonction de coordination. Comme leur nom l'indique, les conjonctions de coordination conjoignent, c'est-à-dire joignent ensemble, deux mots ou groupes de mots en les coordonnant, c'est-à-dire en les *ordonnant ensemble*, c'est-à-dire au même niveau, sans faire de hiérarchie, à égalité.

Contrairement à une légende très répandue, une conjonction de coordination peut fort bien suivre un signe de ponctuation : virgule, point-virgule ou point. Lorsque deux propositions indépendantes coordonnées sont séparées par un point, ce sont deux phrases différentes. Ce qu'il importe de connaître, ce sont les différentes significations des différentes conjonctions de coordination, ainsi que les adverbes coordonnants qui en sont synonymes :

1. Du grec ἀσύνδετον, *a-syn-déton*, « absence-ensemble-de lien ».

- **MAIS** permet de marquer l'*opposition*. Il est synonyme des adverbes « *cependant, pourtant, toutefois, néanmoins, nonobstant...* »
 - [Kirikou est petit], **mais** [il est malin]!
- **OU** permet d'exprimer l'*alternative*, la disjonction, exclusive (soit l'un, soit l'autre), ou inclusive (soit l'un, soit l'autre, soit les deux). Ses synonymes sont « *soit... soit, ou bien* ».
 - [Retenez-moi], **ou** [je fais un malheur]!
- **ET** permet d'exprimer l'*addition*, la succession. Il est synonyme des adverbes coordonnants « *puis, alors, en outre, de plus, de surcroît...* »
 - [Il se jeta sur la bonne femme], **et** [la dévora en moins de rien].
- **DONC** permet d'exprimer la *conséquence*; il est synonyme de « *alors, dès lors, ainsi, par conséquent...* »
 - [Si ce n'est toi], [c'est **donc** ton frère].
- **OR** est un synonyme de *et*, mais il annonce une suite, une *conséquence*, souvent introduite par **DONC**. Il est synonyme des adverbes coordonnants « *d'ailleurs, de plus, en outre, par ailleurs, d'autre part...* »
 - [Tous les hommes sont mortels]; **or** [Socrate est un homme]; **donc** [Socrate est mortel].
- **NI** permet d'*ajouter* une proposition *négative* à une autre. Elle équivaut à « *et... non plus* ».
 - [Il ne parle] **ni** [ne bouge].
- **CAR** permet d'introduire une *justification*, qui confirme ce qui vient d'être dit. Son principal synonyme est « *en effet* », qu'on utilise pour commencer une phrase qui justifie ce qui précède.
 - [C'est donc quelqu'un des tiens], **car** [vous ne m'épargnez guère, vous, vos bergers, et vos chiens].

On peut remarquer que *donc* est une conjonction de coordination un peu différente des autres : comme les adverbes coordonnants, elle n'est pas forcément en tête de proposition.

Notez aussi qu'une conjonction de coordination ne sert pas qu'à coordonner des propositions indépendantes; elle peut aussi coordonner des propositions subordonnées, ou des mots à l'intérieur d'une proposition :

- [Le coup passa si près] [que le chapeau tomba] **et** [que le cheval fit un écart en arrière].
- [Je prendrais du fromage **et** du dessert].

C. Les propositions principales

Une proposition principale est une proposition dont dépend au moins une proposition subordonnée. La proposition principale, comme son nom l'indique, tient le propos principal de la phrase :

1. « **Je suis content** [que tu sois venu]. »

Mon propos principal n'est pas de dire « tu es venu » ; mon propos principal est de dire que « je suis content » à cause de cela. Pour délimiter la proposition principale, le plus simple est de commencer par repérer les subordonnées : dans une phrase, la principale, c'est ce qui reste une fois qu'on a retiré les subordonnées. Or, comme on va le voir ci-dessous, il est relativement aisé de délimiter les subordonnées, dans la mesure où elles sont presque toujours introduites par un mot subordonnant. Dans les phrases ci-dessous, la principale, c'est la partie de la phrase qui n'est pas entre crochets.

2. **La cigale, ayant chanté tout l'été, se trouva fort dépourvue** [quand la bise fut venue].

3. **Sans mentir**, [si votre ramage se rapporte à votre plumage,] **vous êtes le phénix des hôtes de ces bois.**

4. **Mon bon monsieur, apprenez** [que tout flatteur vit aux dépens de] [celui qui l'écoute].

On peut noter cependant que la proposition principale n'est pas une proposition indépendante. En effet, très souvent, elle ne saurait constituer une phrase à elle seule, sans sa ou ses subordonnées :

5. **Je voudrais** [que tu viennes].

- Une subordonnée sans sa principale, une principale sans sa subordonnée ne constituent pas une phrase complète : en principe, elles ne peuvent être séparées l'une de l'autre par un point.
- Dans certains cas, on peut les détacher l'une de l'autre à l'aide de virgules.

Il reste maintenant à apprendre à analyser les propositions subordonnées avec précision.

II. Les propositions subordonnées

En français, la nature d'une proposition subordonnée est quasiment toujours donnée par la nature du mot qui l'introduit : une subordonnée *relative* est introduite par un pronom *relatif* (« qui, que, quoi, dont, où; lequel, laquelle ») ; une subordonnée *conjonctive* est introduite par une *conjonction* de subordination (« que, si, comme, quand; quoique, puisque, lorsque ») ; une subordonnée *interrogative indirecte* est introduite par un mot *interrogatif indirect* (« où, quand, comment, pourquoi; qui, quoi, ce qui, ce que, ce dont; quel, quelle; si, lequel, laquelle »). C'est ce que nous étudierons dans la première partie de ce chapitre : [A. Les trois natures de propositions subordonnées.](#)

Pendant, nombre de ces mots subordonnants peuvent appartenir à deux catégories différentes : *qui* peut être un relatif ou un interrogatif; *quand* peut être une conjonction ou un interrogatif; *que* peut être un relatif ou une conjonction. Nous traiterons de ces problèmes dans la deuxième partie de notre étude des propositions subordonnées : [B. Les cas-limites.](#)

Enfin, une proposition subordonnée peut être elle-même coordonnée ou juxtaposée à une autre subordonnée; elle peut être aussi une principale relativement à une autre subordonnée. C'est ce que nous étudierons dans notre troisième partie : [C. Les phrases très complexes.](#)

A. Les trois natures de propositions subordonnées

On définit la nature des subordonnées en fonction de la nature du mot subordonnant qui les introduit. Cette nature, on l'a vu, peut être déterminée à partir de listes fermées; c'est ce qu'on appelle une définition en extension. Ainsi, l'on sait que *dont* pris isolément est toujours un pronom relatif; il introduit donc toujours une proposition relative. De même, *comment* est toujours un adverbe interrogatif; il introduit toujours une interrogative. Maintenant, l'on peut aussi distinguer ces différentes natures de mot en compréhension; c'est-à-dire à l'aide d'une définition générale.

Le pronom relatif est relatif à un nom ou à un pronom¹ présent dans la principale dont il dépend. La conjonction de subordination ne représente aucun nom ou pronom de la principale. Les mots interrogatifs indirects permettent indirectement de poser une question.

1. Ou, exceptionnellement, à un adjectif.

1) Les propositions subordonnées relatives

Une proposition relative, comme son nom l'indique, est introduite par un pronom *relatif* (« qui, que, quoi, dont, où ; lequel, laquelle »), qui est, comme son nom l'indique, *relatif* à un nom (ou à un pronom) de la proposition principale. Ce nom est placé avant le pronom relatif : c'est son antécédent¹.

À l'intérieur de la subordonnée relative, le *pronom relatif prend la place du nom* antécédent ; on pourrait réécrire la relative en remplaçant le pronom relatif par son antécédent, ou par un pronom démonstratif qui le représente :

6. « Une grenouille vit un bœuf [qui lui sembla de belle taille]. »
 [celui-ci lui sembla de belle taille]
 [ce bœuf lui sembla de belle taille]

a. Fonction de la proposition relative

La proposition *relative* (c'est sa **nature**) vient toujours préciser, compléter le sens de son antécédent, nom ou pronom ; on dit donc qu'elle est *complément de cet antécédent*² (c'est sa **fonction**, ce à quoi elle sert dans la phrase). On analyse donc une proposition relative de la façon suivante :

« *Qui lui sembla de belle taille* » — NATURE : proposition subordonnée relative ; FONCTION : complément de l'antécédent « bœuf ».

➤ L'analyse de la proposition relative relève de **l'analyse logique**, qui analyse la structure d'une phrase complexe ; on y donne la nature et la fonction de chaque **proposition**.

1. Du latin *ante*, « avant », qu'on retrouve dans *antérieur*, et du latin *cēdentem*, « s'avancant », qu'on retrouve dans *accéder*, *procéder*, *précéder*.

2. Certains grammairiens préfèrent dire qu'elles sont **épithètes**, ou **apposées** à l'antécédent, puisqu'elles précisent le sens du nom, comme l'adjectif. Nous pensons que c'est une complication inutile.

RELATIVES DÉTERMINATIVES ET EXPLICATIVES

On distingue parfois les relatives explicatives des relatives déterminatives. Une **relative déterminative** permet de déterminer de quelle personne, animal ou chose on parle. **On ne peut pas la détacher de son antécédent avec une virgule :**

7. Demain, dès l'aube, à l'heure [où blanchit la campagne], je partirai.
[HUGO]

Une **relative explicative** se contente d'ajouter une explication, une précision, alors qu'on sait déjà de quelle personne, animal ou chose on parle. **Elles sont parfois détachées par des virgules :**

8. Il fixait son œil tranquille sur Javert [qui le regardait toujours]. [HUGO]

9. Le petit chaperon rouge partit aussitôt pour aller chez sa mère-grand, [qui demeurait dans un autre village]. [PERRAULT]

b. Fonction des pronoms relatifs

Le pronom relatif occupe une fonction à l'intérieur de la proposition relative. Cette fonction est en partie indiquée par la forme du pronom relatif, mais pour l'analyser précisément, et en particulier pour dire quel mot il complète, il faut reconstituer la proposition simple que la relative sous-entend. Par exemple, dans la phrase 6 ci-dessus, la relative [où blanchit la campagne] équivaut à [à cette heure, blanchit la campagne] : où occupe la fonction de complément de temps du verbe *blanchir*.

ATTENTION! Il faut bien distinguer la fonction de la proposition relative dans son ensemble, et la fonction du pronom relatif pris isolément. La proposition relative dans son ensemble a pour fonction de compléter son antécédent, qui est à l'extérieur de la relative; le pronom relatif peut occuper à peu près toutes les fonctions d'un nom, à l'intérieur de la relative : sujet ou complément du verbe de la relative, complément d'un nom ou d'un adjectif dans la relative.

- L'analyse du pronom relatif relève de **l'analyse grammaticale**, qui analyse la structure d'une proposition; on y donne la nature et la fonction de **chaque mot**.

1°) Pronoms variables selon la fonction : *qui, que, dont, où*

Les pronoms relatifs les plus courants, *qui, que, dont, où*, ont une forme différente selon les fonctions qu'ils peuvent occuper à l'intérieur de la relative.

- **QUI** est un pronom relatif sujet : il occupe la fonction de sujet du verbe de la relative.
 - Pierre [**qui** roule] n'amasse pas mousse.
→ [**Cette pierre** roule] : *qui* est sujet du verbe *rouler*.
- **QUE** (ou QU', avant voyelle) est un pronom relatif objet : il occupe la fonction de complément d'objet direct du verbe de la relative.
 - La mort est un vêtement [**que** tout le monde portera].
→ [tout le monde portera **ce vêtement**] : *que* est l'objet du verbe *porter*.
- **DONT** est un pronom relatif complément indirect; il occupe la fonction d'un complément introduit par « de » ou « au sujet de », « au moyen de » dans la relative.
 - Je chante les héros [**dont** Ésope est le père].
→ [Ésope est le père **de ces héros**] : *dont* est complément du nom *père*.
- **OÙ** est un pronom relatif complément de lieu (ou de temps) du verbe de la relative.
 - Viens m'aider à sortir du piège [**où** l'ignorance m'a fait tomber].
→ [l'ignorance m'a fait tomber **dans ce piège**] : *où* est complément de lieu du verbe *tomber*.

LES ACCORDS DANS LA PROPOSITION RELATIVE

Attention : les pronoms relatifs *qui* et *que* transmettent le genre, le nombre et la personne de leur antécédent ; il faut accorder, dans la relative, les verbes et les adjectifs en conséquence :

10. C'est vous [**qui** voyez]. C'est moi [**qui** ai parlé].
11. Ces femmes, [**qui** se sont instruites en observant les gens], sont de véritables érudites.
12. Les femmes [**que** Louise Michel a décrites] sont souvent admirables.
13. J'admire les jeunes filles [**qui** deviennent plus intelligentes] grâce à leur sérieux et à leur force de caractère.

En réalité, le pronom relatif « que » est polyvalent, et occupe (rarement) d'autres fonctions. Il peut être attribut du sujet. Il peut même remplacer un adjectif : il est alors en quelque sorte un *pro-adjectif relatif*.

14. Le médecin [qu'est Rabelais] ne méprise pas le corps et ses besoins.

15. Tout timide [qu'il était], il osa quand même se présenter.

Il peut aussi, dans certaines tournures emphatiques, remplacer les autres pronoms relatifs compléments (*dont* et *où*, ou encore à *qui*, à *quoi*...) :

16. C'est bien à Rome [**que** vous allez]? C'est à moi [**que** vous parlez]? C'était d'elle [**que** vous parliez]?

En français classique, il peut être utilisé comme relatif de temps à la place de *où* :

17. Au temps [**que** la chanvre se sème], un manant en couvrit maint sillon.

2°) « Qui » et « quoi » pronoms relatifs animé et inanimé

Le pronom relatif animé *qui* désigne une personne, un être animé ; précédé d'une préposition (*à qui*, *de qui*, *pour qui*, *par qui*...), peut occuper les fonctions de complément indirect d'un verbe, ou de complément du nom¹.

Il en est de même pour le pronom relatif inanimé *quoi*, qui désigne une chose, un être inanimé, quand il est précédé d'une préposition : *de quoi*, *à quoi*, *par quoi*, *en quoi*...

1. En fait, le complément du nom est aussi un complément indirect, puisqu'il est introduit par une préposition : « une femme **d'**affaires, un piège **à** souris ». Mais d'habitude, on ne dit pas complément indirect du nom : c'est inutile de le préciser, puisqu'il est toujours indirect.

- À QUI, DE QUI, PAR QUI... est un pronom relatif animé ; il occupe les fonctions d'un complément indirect dans la relative :
 - La seule personne [pour qui j'ai de l'estime], c'est toi.
- À QUOI, DE QUOI, PAR QUOI... est un pronom relatif inanimé : il occupe la fonction de complément d'objet direct du verbe de la relative.
 - Les moyens [par quoi il a réussi] ne sont pas des plus honorables.

3°) « lequel, laquelle » pronom-adjectif relatif

Le pronom relatif *lequel, laquelle, lesquels, lesquelles*, s'accorde en genre et en nombre avec son antécédent ; il est surtout utilisé associé à une préposition, comme complément indirect : *auquel, duquel, par lequel, pour lequel...*

18. Doux sont les malheurs [auxquels nous échappons] !

L'ORTHOGRAPHE DE LEQUEL, AUQUEL, DUQUEL...

Le pronom *lequel* s'écrit en un seul mot, mais il contient l'article défini, qui s'accorde lui aussi en genre et en nombre : LEQUEL, LAQUELLE, LESQUELS, LESQUELLES.

Les prépositions *à* et *de* se contractent avec le pronom relatif *lequel, lesquels, lesquelles* :

- *à + lequel* → AUQUEL ; *à + les* → AUXQUELS.
- *de + lequel* → DUQUEL ; *de + les* → DESQUELLES.

En revanche, on écrit en deux mots *à laquelle, de laquelle, comme par lequel*, etc.

Rappel : L'ARTICLE CONTRACTÉ — les prépositions *à* et *de* se contractent avec l'article défini sous les formes *le* et *les* :

- *à + le* → au ; *à + les* → aux.
- *de + le* → du ; *de + les* → des.

On l'utilise parfois sans préposition, surtout quand la relative est éloignée de son antécédent. On l'utilise aussi, mais rarement, comme adjectif relatif :

19. Elle exprimait son amitié pour moi, pour Albertine, avec des nuances qui prouvaient la plus délicieuse intelligence des choses du cœur, [laquelle était peut-être due en partie à son état maladif]. [PROUST]

20. Elle aimait un joli garçon ; [lequel garçon n'aimait pas les filles].

c. Le mode du verbe dans la relative

En général, le verbe de la relative est à l'indicatif — ou au conditionnel s'il s'agit d'un fait qu'il faut imaginer.

21. Martin rêve d'un monde [où la guerre n'existerait pas].

Le verbe de la relative peut être mis au subjonctif quand son propos n'est pas affirmé. Si l'on veut signifier en même temps que l'un dit la vérité et que les autres ne la disent pas, l'idée n'est pas vraiment affirmée, puisqu'elle est à la fois niée et affirmée ; on utilisera le subjonctif :

22. C'est le seul [qui dise la vérité] !

De même, on utilise le subjonctif quand on doute de la possibilité de ce qui est énoncé dans la subordonnée, en particulier à travers une principale interrogative, ou négative :

23. Est-il quelque chose [qui puisse attendrir votre âme] ?

24. Il n'est donc rien [qui puisse attendrir votre âme] !

2) Les propositions subordonnées conjonctives

Une subordonnée conjonctive, comme son nom l'indique, est introduite par une conjonction de subordination (*que, si, comme, quand, quoique, puisque, lorsque*), qui, comme son nom l'indique, permet de joindre ensemble (*con-jonction*) deux propositions en *ordonnant* la subordonnée *sous* la principale (*sub-ordination*).

Elles s'opposent aux conjonctions de *coordination*, qui mettent les propositions sur un pied d'égalité. D'autre part, les *conjonctions* de subordination, contrairement aux pronoms relatifs, ne sont pas des pronoms : elles ne prennent pas la place d'un nom.

a. Conjonctions de subordination et locutions conjonctives de subordination

Les principales conjonctions de subordination sont au nombre de quatre : *QUE, SI, COMME, QUAND*. Il faut y ajouter trois conjonctions composées à partir de la conjonction *que*, mais écrites en un seul mot : *QUOIQUE, PUISQUE, LORSQUE*.

Des dizaines de locutions conjonctives de subordinations sont formées à partir de *que* : *parce que, bien que, après que, de sorte que...* Quelques autres sont formées à partir de *si, comme* ou *quand* : *comme si, même si, quand même, tout comme...* Enfin, on peut considérer comme des locutions conjonctives des expressions basées sur l'adverbe relatif *où* : *au moment où, au cas où...*

b. Les conjonctives pures, introduites par « que »

Les conjonctives introduites par « *que* »¹ sont assez différentes des autres conjonctives. On peut les appeler des conjonctives « pures », ou « directes », parce qu'elles occupent, par rapport à un mot de la principale, les fonctions *directes* du nom : complément d'objet direct, sujet, apposition et attribut.

Rappelons que la conjonction *que* se distingue nettement du pronom relatif *que* : elle ne prend la place d'aucun nom, et n'a aucune fonction dans la relative.

1. On écrit *que* avant une consonne, mais « *qu'* » avant une voyelle.

1°) Fonction des conjonctives pures

⁽¹⁾ La conjonctive objet

Le plus souvent, la conjonctive introduite par *que* est complément d'objet direct d'un verbe de la principale. Dans l'analyse, attention à préciser de quel verbe elle est le complément d'objet direct.

25. Je veux [**qu'**on soit sincère].

26. J'ai cru entendre dire [**qu'**il y aurait du clafoutis au dessert]...

27. Ayant pensé [**que** je pourrais aider], je suis venu sans tarder.

On peut présenter l'analyse logique de cette subordonnée ainsi :

« *Que je pourrais aider* » — NATURE : proposition subordonnée conjonctive ; FONCTION : complément d'objet direct du verbe *penser*.

On peut aussi noter que la conjonctive pure, même sans préposition, peut servir de complément d'objet indirect. Ainsi le verbe *se souvenir* admet un complément d'objet indirect, puisqu'on dit « se souvenir **de** quelque chose » ; mais la conjonctive objet du verbe *souvenir* n'a pas besoin d'être introduite par la préposition *de* :

28. Il se souvient [**qu'**il avait un rendez-vous].

Même s'il n'y a pas de préposition, on peut considérer qu'il s'agit bien là d'un complément d'objet indirect, puisqu'il équivaut au pronom *en* : « Il s'**en** souvient. »

⁽²⁾ La conjonctive sujet

La conjonctive sujet est le plus souvent placée après le verbe, surtout que le plus fréquemment, elle occupe la fonction de *sujet réel*, et que le pronom « il », sujet apparent du verbe impersonnel est placé avant le verbe.

29. D'où vient [**que** vous sortiez si vite] ? [MOLIÈRE]

30. Il **est** évident [**que** personne ne viendra voir votre spectacle].

⁽³⁾ La conjonctive apposée ou attribut

31. Jacques est bouleversé à l'idée [**que** Mathilde revienne].

On rencontre quelquefois des conjonctives par *que* apposées à un nom comme *idée*, *fait*, *pensée*. La conjonctive alors développe ce fait, cette idée, dit ce qu'elle est : la conjonctive et le nom auquel elle est apposée désignent la même chose ; on peut écrire l'égalité [*idée*]=[*que Mathilde revienne*]. Ici, l'idée qui bouleverse Jacques, c'est bien que Mathilde revienne.

On ne peut pas la confondre avec une relative parce que la conjonction n'a pas de fonction nominale dans la phrase ni complément, ni attribut. Ce n'est donc pas le pronom relatif *que*.

Le fonctionnement des conjonctives attribut du sujet est similaire :

32. Le fait est [qu'il s'est trompé].

On peut noter aussi que les conjonctives pures peuvent être apposées ou attribut d'un pronom, et en particulier du pronom démonstratif neutre *ce* :

33. Le problème, c'est [qu'il s'est trompé].

34. [Qu'il se soit trompé], c'est une évidence.

C'est ainsi qu'elles peuvent devenir quasiment des compléments d'objet indirects introduits par une préposition, lorsqu'elles sont apposées au pronom *ce*, qui est complément d'objet indirect du verbe *s'attendre* ou du verbe *se plaindre*.

35. Je ne m'attendais pas à ce [qu'elle aille si loin] !

36. Ils se plainquirent de ce [que nous n'avions pas mis la table].

LES FONCTIONS DE LA CONJONCTIVE PURE INTRODUITE PAR « QUE »

- **OBJET D'UN VERBE :**
 - Je veux [qu'on soit sincère].
- **SUJET D'UN VERBE :**
 - D'où vient [que vous sortiez si vite] ?
- **APPOSÉE À UN NOM, OU ATTRIBUT D'UN NOM :**
 - Jacques est bouleversé à l'idée [que Mathilde revienne].
 - Le fait est [qu'il s'est trompé].

Dans tous les cas, la conjonction que n'occupe pas de fonction dans la subordonnée.

2°) Mode du verbe dans les conjonctives pures

Dans les subordonnées conjonctives introduites par « que », le verbe est très souvent au subjonctif. En effet, le propos principal de la phrase est porté par la principale, et le propos de la conjonctive est en quelque sorte secondaire, mis de côté : ce n'est pas ce qui est affirmé ; or le subjonctif est le mode qui permet de ne pas affirmer.

37. Je suis content [que tu sois venu].

Bien sûr qu'en réalité, « tu es venu » ; mais ce n'est pas ce que je suis en train d'affirmer. Je n'ai pas besoin de t'en informer ; ce que je dis, c'est que j'en suis content. Ainsi, on dira :

38. Je ne crois pas [qu'il soit venu] ; je crois [qu'il a préféré se reposer].

On peut considérer qu'il y a deux ensembles de conjonctives introduites par « que » au subjonctif : celles qui dépendent d'une principale qui refuse d'affir-

mer ce que dit la subordonnée; celles qui dépendent d'une principale qui dit la volonté, le désir, la crainte, la nécessité :

39. Il faut [qu'il périsse]!

40. Il n'est pas certain [que je vienne].

3°) « Que », une conjonction polymorphe

⁽¹⁾ « Que », relatif ou conjonction ?

Il faut bien distinguer *que* conjonction de subordination et *que* pronom relatif. Si c'est un **pronom** relatif, il **prend la place d'un nom** qu'on peut restituer dans la proposition subordonnée; si c'est une **conjonction**, il ne remplace rien du tout, et n'est ni objet du verbe, ni attribut dans la subordonnée :

41. Couvrez ce sein [**que** je ne saurais voir]. [Molière]
= [je ne saurais voir **ce sein**]; « *que* » est l'objet du verbe voir. C'est un pronom relatif.

42. Je pense [**que** vous perdez l'esprit].
→ « *Que* » n'est pas l'objet du verbe perdre. C'est une conjonction de subordination.

⁽²⁾ « Que », proconjonction de subordination

43. [Si tu viens] et [**que** nous sommes absents], demande la clé à la voisine.

44. [Quand on est épuisé] et [**qu**'on est raisonnable], on se repose un peu!

Quand deux conjonctives circonstancielles dépendent d'une même principale, pour éviter la répétition d'une autre conjonction de subordination, on peut utiliser la conjonction *que* à la place de celle-ci, comme un *pronom* prend la place d'un nom.

⁽³⁾ « Que », conjonction ou adverbe ?

45. **Que** la montagne est belle!

L'adverbe exclamatif *que* n'est pas une conjonction : il permet de s'exclamer, et non de subordonner une proposition à une autre.

c. Les conjonctives circonstancielles

Les conjonctives circonstancielles sont les conjonctives introduites par une autre conjonction que « *que* »¹ : *si*, *comme*, *quand*, *puisque*, *quoique*, *lorsque*, et toutes les locutions conjonctives de subordination : *comme si*, *parce que*, *alors que*, *pour que*... Elles occupent toujours la fonction de complément circonstanciel d'un

1. Il arrive aussi, parfois, que ces conjonctives soient introduites par « *que* »; ce sont des cas particuliers que nous pourrions voir en étudiant les différentes espèces de circonstancielles.

verbe de la proposition principale. L'analyse consiste d'abord à repérer de quel verbe elle est le complément ; elle consiste ensuite à dire quelle précision elle donne, relativement au verbe de la principale : temps, but, cause, conséquence...

1°) Temporelles

46. [**Quand** j'étais petit], je n'étais pas grand.

Les conjonctions qui permettent d'introduire une circonstancielle temporelle sont *quand, lorsque; avant que, jusqu'à ce que, dès que, pendant que, depuis que, après que...* On peut aussi considérer comme des locutions conjonctives temporelles des expressions comme *au moment où, le jour où...*

Il est intéressant d'étudier le mode utilisé dans la conjonctive temporelle, qui dépend de leur sens précis. Soit l'on se place avant ce qu'évoque le verbe de la principale, soit l'on se place après. Dans le second cas, le fait évoqué dans la subordonnée est considéré comme accompli réellement : on utilise normalement l'indicatif, ou éventuellement le conditionnel.

⁽¹⁾ *Temporelles envisagées : avant que, jusqu'à ce que... + subjonctif*

47. Réagissez, [**avant que** ce soit trop tard] !

Dans la subordonnée temporelle, on se place ici après ce qui est évoqué dans la principale : ce fait est seulement envisagé ; c'est pourquoi on utilise le subjonctif.

⁽²⁾ *quand, lorsque, pendant que, dès que, depuis que... ; après que + indicatif*

48. N'hésitez pas à nous téléphoner [**dès que** vous serez arrivés].

Ce qui est évoqué dans la subordonnée est déjà accompli au moment où se déroule ce qui est évoqué par la principale. On peut donc le présenter comme une affirmation, normalement à l'indicatif.

La langue contemporaine tend à utiliser le subjonctif après la conjonction « après que » ; mais la langue tenue préfère l'indicatif de la langue classique :

49. Vous reculez d'horreur à ces paroles ; et, [**après qu'**elles me sont échappées], je n'ai plus rien à vous dire. [VOLTAIRE]

⁽³⁾ *Utilisation des temps composés¹*

C'est essentiellement dans les subordinées temporelles qu'on utilise le passé antérieur de l'indicatif, qui marque le passé accompli dans un passé éloigné :

50. La cigale se trouva fort dépourvue [...] [**quand** la bise fut venue].

51. [**Après qu'il eut prononcé** ces mots], il tourna les talons.

En effet, dans une circonstancielle de temps, on veut souvent marquer que l'action est achevée au moment où se déroule l'action de la principale. C'est pourquoi il est fréquent aussi d'y utiliser le futur antérieur, y compris dans la conversation courante :

52. [**Quand** tu auras terminé tes devoirs], tu pourras aller jouer.

En somme, dans les subordinées conjonctives temporelles, on utilise très facilement les temps composés, parce qu'ils permettent de marquer l'aspect accompli, achevé, terminé de l'action.

2°) La « manière » dans les circonstancielles : Comparaison, Opposition, Négation

⁽¹⁾ **Les comparatives**

(a) *comme, ainsi que, de même que...*

Il n'y a pas de circonstancielle « de manière » ; en revanche, il existe des circonstancielles de comparaison, qu'on peut appeler aussi des comparatives². Elles sont généralement introduites par la conjonction *comme*.

53. [**Comme** on fait son lit] on se couche.

Mais, le plus souvent, comme on compare des actions identiques, on n'a pas besoin de répéter le verbe de la principale dans la subordinée : dans la subordinée comparative, le verbe est très souvent sous-entendu :

54. Elle s'est battue [**comme** une tigresse].

= Elle s'est battue [**comme se bat** une tigresse].

1. Quand on travaille la conjugaison, on a souvent le sentiment que certains temps composés, et en particulier les passé et futur antérieurs de l'indicatif, ne servent jamais. L'étude des conjonctives temporelles est la meilleure occasion de comprendre à quoi ces temps servent.

2. En général, la proposition principale évoque une action accomplie par un sujet ; si l'on veut évoquer la manière dont on fait cette action à travers une autre proposition, c'est généralement parce qu'on compare ces deux actions différentes.

(b) Le complément du comparatif (« plus, moins, aussi... que »)

55. C'est **plus facile** [que je ne le croyais].

Quand un adjectif ou un adverbe est au degré comparatif¹ (« plus, moins, aussi... »), le complément du comparatif introduit par « que » peut être considéré comme une subordonnée conjonctive comparative. Dans ce cas, on peut considérer que la conjonction est la locution « plus... que », ou « moins... que », ou « aussi... que ».²

« Des femmes telles [que vous (êtes)] devraient être récompensées. » —
La locution « tel, telle que » n'est pas exactement synonyme de « comme ». En effet, dans cette expression, « tel » est un adjectif, et doit se rapporter à un nom ou un pronom.

⁽²⁾ Les conjonctives de négation : sans que...

56. Il est entré [**sans que** personne s'en aperçoive].

Notez que le « ne » de la négation est en quelque sorte présent dans le -n- de *sans* : on ne peut pas ajouter un autre « ne » dans la subordonnée.

⁽³⁾ Les conjonctives d'opposition : alors que, tandis que...

57. Le chien est riche et esclave, [**tandis que** le loup est pauvre et libre].

Ces conjonctives se situent à mi-chemin entre les temporelles et les concessives : elles signifient à la fois « en même temps que... » ; mais elles marquent aussi un contraste, une opposition. On peut noter aussi les locutions « au lieu que », « cependant que » :

58. Ma fenêtre donnait, [**au lieu que** ce fût sur une campagne ou sur une rue], sur les champs de la mer. [PROUST]

3°) Les relations « logiques » : But, Cause, Conséquence, Condition, Concession

⁽¹⁾ Les circonstancielles de but, ou conjonctives « finales » : afin que, pour que

59. Retrouvez le coupable, [**pour que** justice soit faite]!

Les conjonctives de but, ou subordonnées « finale », complètent le verbe de la proposition principale en indiquant quel est le but, la finalité de l'action exprimée. Le verbe des subordonnées de but est toujours au subjonctif. Avec le subjonctif, on n'affirme pas, on n'indique pas que la chose s'est passée ou va se passer ; on se contente ici de la souhaiter.

1. Rappel - il y a trois degrés de l'adjectif ou de l'adverbe : le positif (*facile*) ; le comparatif (*plus facile*) ; le superlatif absolu (*très facile*) ou relatif (*le plus facile*).

2. On évoquera plus précisément ce type de propositions subordonnées dans le chapitre sur les Corrélatives (p. 28).

(a) « que », avec le subjonctif

Parfois le complément de but au subjonctif est introduit par la simple conjonction « que » :

60. Tais-toi donc, coquine, [que je te querelle]. [MOLIÈRE, *Le malade imaginaire*, Argan à Toinette]

(b) But à éviter : « de peur que, de crainte que », avec le subjonctif

61. Elles se sont écartées, [de peur que vous ne les renversiez].

(c) « De sorte que, de façon que, de manière que », avec le subjonctif

62. J'ai conçu cet exemple [de sorte qu'il soit facile à retenir].

Attention : c'est le subjonctif qui permet de reconnaître qu'il s'agit ici d'un but ; à l'indicatif, il s'agirait d'une conséquence (voir ci-dessous).

Le sujet de la subordonnée et celui de la principale doivent être différents, sinon il faut utiliser un complément à l'infinitif : « Retrouvons le coupable, pour le punir ! »

⁽²⁾ Les circonstancielle de conséquence, ou « consécutives »

63. Il a fini par se mettre au travail, [de sorte qu'il a obtenu les félicitations du conseil de classe.

Les subordonnées conjonctives circonstancielle de conséquence, ou subordonnées consécutives, indique quelle conséquence a, a eu ou aura effectivement la principale. Elle est généralement à l'indicatif, sauf quand la conséquence est écartée, à l'aide du subjonctif qui suit « trop..., assez... pour que ».

(a) « de façon que, de manière que, de sorte que, en sorte que... » avec l'indicatif

64. Une écharpe qu'il avait s'embarrassa dans la fenêtre, [en sorte qu'il fit du bruit.]. [LA FAYETTE]

(b) Adverbe (ou adjectif indéfini) + « que » : « tant... si... tellement... que ; telle, tel... que », avec l'indicatif

65. La chétive pécore s'enfla si bien [qu'elle creva]. [LA FONTAINE]

66. Elle parle avec une telle douceur [que tous sont envoûtés].

Attention à l'accord de l'adjectif indéfini *tel, telle*.

(c) Conséquence au subjonctif : « trop, assez... pour que »

67. Cette offre était trop alléchante [pour que je la refusasse].

La subordonnée est ici au subjonctif, parce qu'en réalité, l'offre, je ne l'ai pas refusée : le subjonctif est nécessaire pour « désaffirmer » ce qui est énoncé par la subordonnée consécutive. Cette subordonnée est ici équivalente à « [de sorte que je ne la refusai pas].

⁽³⁾ Les circonstancielles de cause, ou « causales »

68. J'aime l'araignée, et j'aime l'ortie, parce qu'on les hait . [HUGO]

Les conjonctives circonstancielles, ou « causales » indiquent quelle est la cause, la justification de l'action exprimée. Il est intéressant de distinguer parmi les causales trois ensembles distincts : celles qui évoquent la cause à proprement parler (« parce que... »), celles qui donnent une justification, une preuve (« puisque... »), celles qui écartent une cause, au subjonctif (« non que... »).

(a) Cause : « parce que, [d'autant, c'est, soit, selon] que, c'est que... »

« Parce que, selon que »

69. [Selon que notre idée est plus ou moins obscure], / L'expression la suit, ou moins nette, ou plus pure. [BOILEAU]

« Que », avec l'indicatif.

70. C'est [qu'il y en a parmi eux] qui sont eux-mêmes dans l'erreur populaire. [MOLIÈRE]

« Que », avec le subjonctif : cause hypothétique

71. Soit [qu'elle eût l'esprit rempli de ce prince], ou [qu'il fût dans un lieu] où la lumière donnait assez pour qu'elle le pût distinguer, elle crut le reconnaître. [LA FAYETTE]

(b) Cause niée : « non que, loin que... »

72. Je vous le dis, [non que je veuille vous faire souffrir], mais [parce que c'est la vérité].

(c) Justification ou preuve : « puisque, comme, dès lors que, si, sous prétexte que... »

73. C'est lui l'assassin, [puisque'il l'avoue].

La notion de justification est proche de celle de cause ; mais elle est différente. La justification prouve la vérité de ce qui est dit dans la principale : c'est une preuve.

⁽⁴⁾ Les circonstancielles de condition, ou « conditionnelles »

Les circonstancielles de condition, ou « conditionnelles », ou encore « hypothétiques » complètent le verbe de la proposition principale en indiquant quelle est la condition sous laquelle se réalise l'action exprimée par la principale.

(a) Hypothèse : « si, que si, si tant est que, selon que... »

Éventualité, avec l'indicatif présent ; principale à l'indicatif futur ou présent

74. [**Si** jamais vous passerez dans le coin], nous serons heureux de vous recevoir.

75. [**Si** le sens de vos vers tarde à se faire entendre], mon esprit aussitôt commence à se détendre. [BOILEAU]

Éventualité passée, à l'indicatif imparfait ; principale à l'indicatif imparfait

76. [**Si** quelqu'un disait « jouons »], tous jouaient. [RABELAIS]

Ici, la conditionnelle équivaut à une proposition introduite par « à chaque fois que » ; son sens est proche de celui d'une temporelle.

Hypothèse imaginée, irréelle, à l'indicatif imparfait ; principale au conditionnel.

77. [**Si** j'étais riche], je me ferais construire un château en Espagne.

Irréel du passé, au plus-que-parfait de l'indicatif ou du subjonctif

78. [**S'il** avait su], il ne serait pas venu].

79. L'âne, [**s'il** l'eût osé], se fût mis en colère. [LA FONTAINE]

L'irréel du passé paraît encore plus impossible avec le plus-que-parfait du subjonctif : on ne peut même pas imaginer que l'âne osât se mettre en colère. En revanche, pour la première phrase qu'il aurait pu savoir.

(b) Supposition au subjonctif : « pour peu que, pourvu que, que »

80. Vous réussirez... [**pourvu que** vous connaissiez parfaitement vos textes]!

(c) Condition écartée : « à moins que »

81. Vous réussirez... [**à moins que** vous refusiez de lire et d'apprendre]!

⁽⁵⁾ **Les circonstancielles de concession, ou « concessives »**

Les concessives complètent le verbe de la proposition principale en indiquant quelle cause potentielle de l'action est rejetée : on concède un fait, mais on refuse sa conséquence logique.

(a) Condition repoussée, à l'indicatif : « si, même si »

82. [**Même si** cet exemple est très artificiel], nous nous en contenterons.

Cause repoussée, au subjonctif : « quoique, bien que, encore que, malgré que »

83. [**Bien que** je sois fatigué], j'irai jusqu'au bout.

84. [**Quoique** Rousseau écrive merveilleusement], je n'ai jamais réussi à le lire.

85. [**Malgré le fait que** vous soyez las], je vous demande un dernier effort.

Attention : la conjonction « *malgré que* » est aujourd’hui considérée comme incorrecte ; utilisez plutôt « *bien que, quoique, encore que* », ou la formule « *malgré le fait que* ».

Concessives introduites par un indéfini : « *quoi, qui, quelque, quel... que* »

86. Sans la langue, en un mot, l’auteur le plus divin, / Est toujours, [**quoi qu’il fasse**], un méchant écrivain. [BOILEAU]

Ici, « *quoi qu’il fasse* » équivaut à « *n’importe quoi qu’il fasse n’importe quoi* » : il faut écrire séparément le pronom indéfini *quoi*.

87. [**Quelles que** soient les difficultés], je persévérerai.

Remarquez que l’adjectif indéfini « *quel, quelle* » s’accorde avec le nom auquel il se rapporte.

3) Les propositions subordonnées interrogatives indirectes

a. Syntaxe de l'interrogation indirecte

1°) Fonction de l'interrogative indirecte

2°) Forme de l'interrogative indirecte

3°) Mode dans l'interrogative indirecte

b. Différentes espèces de mots interrogatifs

1°) Pour les questions fermées

⁽¹⁾ L'adverbe interrogatif indirect « si »

⁽²⁾ Le pronom interrogatif « lequel »

⁽³⁾ « Si », adverbe ou conjonction ? « lequel », interrogatif ou relatif ?

2°) Pour les questions ouvertes

⁽¹⁾ Les pronoms interrogatifs « qui » et « quoi »

⁽²⁾ Les pronoms interrogatifs indirects « ce que », « ce qui »

⁽³⁾ L'adjectif interrogatif « quel, quelle »

3°) Distinguer les mots interrogatifs des autres subordinants

⁽¹⁾ Les adverbes interrogatifs « où, quand, comment, pourquoi, que »

⁽²⁾ « Qui », « quoi », « où », interrogatifs ou relatifs ?

⁽³⁾ « Quand », « comme », « que » interrogatifs ou conjonctions ?

B. Les cas-limites

1) Formes emphatiques

2) Relatives indéfinies

3) Corrélatives

a. Le complément du comparatif (« plus... que... »)

b. Le complément de l'adjectif indéfini « tel »

C. Les phrases très complexes

1) Subordonnées de subordonnées

2) Coordination et juxtaposition de principales

3) Coordination et juxtaposition de subordonnées

III. D'autres configurations de la phrase

A. Subordonnées sans mot subordonnant

1) Propositions infinitives

2) Propositions participiales

3) Autres modes du verbe

B. Propositions non-verbales

C. Incises et incidentes

Table des matières

L'ANALYSE DE LA PHRASE COMPLEXE, OU « ANALYSE LOGIQUE ».....	3
I. Les propositions indépendantes.....	4
A. Les propositions indépendantes juxtaposées.....	4
B. Les propositions indépendantes coordonnées.....	5
C. Les propositions principales.....	6
II. Les propositions subordonnées.....	8
A. Les trois natures de propositions subordonnées.....	8
1) Les propositions subordonnées relatives.....	9
a. Fonction de la proposition relative.....	9
b. Fonction des pronoms relatifs.....	11
1°) Pronoms variables selon la fonction : <i>qui, que, dont, où</i>	11
2°) « Qui » et « quoi » pronoms relatifs animé et inanimé.....	12
3°) « lequel, laquelle » pronom-adjectif relatif.....	13
c. Le mode du verbe dans la relative.....	14
2) Les propositions subordonnées conjonctives.....	15
a. Conjonctions de subordination et locutions conjonctives de subordination.....	15
b. Les conjonctives pures, introduites par « que ».....	15
1°) Fonction des conjonctives pures.....	16
(1) La conjonctive objet.....	16
(2) La conjonctive sujet.....	16
(3) La conjonctive apposée ou attribut.....	16
2°) Mode du verbe dans les conjonctives pures.....	17
3°) « Que », une conjonction polymorphe.....	18
(1) « Que », relatif ou conjonction ?.....	18
(2) « Que », proconjonction de subordination.....	18
(3) « Que », conjonction ou adverbe ?.....	18
c. Les conjonctives circonstancielles.....	18
1°) Temporelles.....	19
(1) Temporelles envisagées : <i>avant que, jusqu'à ce que... + subjonctif</i>	19
(2) <i>quand, lorsque, pendant que, dès que, depuis que... ; après que + indicatif</i>	19
(3) Utilisation des temps composés.....	20
2°) La « manière » dans les circonstancielles : Comparaison, Opposition, Négation.....	20
(1) Les comparatives.....	20
(a) <i>comme, ainsi que, de même que</i>	20
(b) Le complément du comparatif (« plus, moins, aussi... que »).....	21
(2) Les conjonctives de négation : <i>sans que</i>	21
(3) Les conjonctives d'opposition : <i>alors que, tandis que</i>	21
3°) Les relations « logiques » : But, Cause, Conséquence, Condition, Concession.....	21
(1) Les circonstancielles de but, ou conjonctives « finales » : <i>afin que, pour que</i>	21
(a) « que », avec le subjonctif.....	22
(b) But à éviter : « <i>de peur que, de crainte que</i> », avec le subjonctif.....	22
(c) « <i>De sorte que, de façon que, de manière que</i> », avec le subjonctif.....	22
(2) Les circonstancielles de conséquence, ou « consécutives ».....	22
(a) « <i>de façon que, de manière que, de sorte que, en sorte que...</i> » avec l'indicatif.....	22
(b) Adverbe (ou adjectif indéfini) + « que » : « <i>tant... si... tellement... que; telle, tel... que</i> », avec l'indicatif.....	22
(c) Conséquence au subjonctif : « <i>trop, assez... pour que</i> ».....	22
(3) Les circonstancielles de cause, ou « causales ».....	23
(a) Cause : « <i>parce que, [d'autant, c'est, soit, selon] que, c'est que...</i> ».....	23
« <i>Parce que, selon que</i> ».....	23
« <i>Que</i> », avec l'indicatif.....	23
« <i>Que</i> », avec le subjonctif : cause hypothétique.....	23
(b) Cause niée : « <i>non que, loin que...</i> ».....	23
(c) Justification ou preuve : « <i>puisque, comme, dès lors que, si, sous prétexte que...</i> ».....	23

(4) Les circonstancielles de condition, ou « conditionnelles ».....	23
(a) Hypothèse : « si, que si, si tant est que, selon que... ».....	24
Éventualité, avec l'indicatif présent; principale à l'indicatif futur ou présent.....	24
Éventualité passée, à l'indicatif imparfait; principale à l'indicatif imparfait.....	24
Hypothèse imaginée, irréaliste, à l'indicatif imparfait; principale au conditionnel.....	24
Irréel du passé, au plus-que parfait de l'indicatif ou du subjonctif.....	24
(b) Supposition au subjonctif : « pour peu que, pourvu que, que ».....	24
(c) Condition écartée : « à moins que ».....	24
(5) Les circonstancielles de concession, ou « concessives ».....	24
(a) Condition repoussée, à l'indicatif : « si, même si ».....	24
Cause repoussée, au subjonctif : « quoique, bien que, encore que, malgré que ».....	24
Concessives introduites par un indéfini : « quoi, qui, quelque, quel... que ».....	25
3) Les propositions subordonnées interrogatives indirectes.....	26
a. Syntaxe de l'interrogation indirecte.....	26
1°) Fonction de l'interrogative indirecte.....	26
2°) Forme de l'interrogative indirecte.....	26
3°) Mode dans l'interrogative indirecte.....	26
b. Différentes espèces de mots interrogatifs.....	27
1°) Pour les questions fermées.....	27
(1) L'adverbe interrogatif indirect « si ».....	27
(2) Le pronom interrogatif « lequel ».....	27
(3) « Si », adverbe ou conjonction ? « lequel », interrogatif ou relatif ?.....	27
2°) Pour les questions ouvertes.....	27
(1) Les pronoms interrogatifs « qui » et « quoi ».....	27
(2) Les pronoms interrogatifs indirects « ce que », « ce qui ».....	27
(3) L'adjectif interrogatif « quel, quelle ».....	27
3°) Distinguer les mots interrogatifs des autres subordonnants.....	27
(1) Les adverbes interrogatifs « où, quand, comment, pourquoi, que ».....	27
(2) « Qui », « quoi », « où », interrogatifs ou relatifs ?.....	27
(3) « Quand », « comme », « que » interrogatifs ou conjonctions ?.....	27
B. Les cas-limites.....	27
1) Formes emphatiques.....	27
2) Relatives indéfinies.....	27
3) Corrélatives.....	27
a. Le complément du comparatif (« plus... que... »).....	28
b. Le complément de l'adjectif indéfini « tel ».....	28
C. Les phrases très complexes.....	28
1) Subordonnées de subordonnées.....	28
2) Coordination et juxtaposition de principales.....	28
3) Coordination et juxtaposition de subordonnées.....	28
III. D'autres configurations de la phrase.....	29
A. Subordonnées sans mot subordonnant.....	29
1) Propositions infinitives.....	29
2) Propositions participiales.....	29
3) Autres modes du verbe.....	29
B. Propositions non-verbales.....	29
C. Incises et incidentes.....	29